



éducation  
à l'énergie

# Projet de ristourne financière des économies réalisées dans les écoles d'Eupen

## Accord

Sur les modalités d'économie d'énergie et d'eau, ainsi que le calcul des économies d'énergie et d'eau réalisées grâce à un comportement rationnel des utilisateurs et l'utilisation des ressources économisées dans le cadre d'un système de bonus avec la participation de l'école participante

entre la ville d'Eupen

- Représentée par le maire adjoint et le directeur général
- ci-après dénommée la ville -

et l'école \_\_\_\_\_

- ci-après dénommé l'école -

## Introduction

De nombreux projets et campagnes ont déjà démontré : que la consommation d'eau et d'énergie et, partant, les émissions de dioxyde de carbone et les coûts de l'énergie peuvent être réduits de 5 à 15 % par une modification du comportement des utilisateurs des bâtiments. La sensibilisation à une utilisation parcimonieuse de nos matières premières, c'est-à-dire dès l'enfance, favorise une action responsable à l'âge adulte tout en contribuant à la sensibilisation à la maison, car les enfants transportent les apprentissages chez eux.

L'objectif de cette initiative est d'ancrer durablement l'économie de ressources (électricité, gaz/pétrole, eau) dans la vie quotidienne en sensibilisant les utilisateurs à une gestion plus consciente des ressources limitées et à un changement durable de leur comportement.

Le présent accord procure à l'école et à la municipalité une incitation financière proportionnelle au comportement des usagers à prendre des mesures organisationnelles pour assurer un fonctionnement scolaire peu énergivore. L'école participe financièrement aux économies réalisées grâce à un comportement respectueux de l'environnement.

## Participation de l'école

L'école s'engage, par l'intermédiaire de ses enseignants et autres membres du personnel, tant au niveau de l'enseignement et des communautés de travail que pour d'autres activités, à orienter les utilisateurs vers une gestion économe de l'énergie et de l'eau. Elle désigne une personne responsable de la mise en œuvre du projet sur le terrain comme suit :

Responsable du Projet de l'école : \_\_\_\_\_  
(nom, prénom, fonction)

En cas de modification du personnel du/des responsables de projet locaux, le service technique de la ville d'Eupen en est informé par écrit.

## Participation au système de bonus

En principe, l'école a la possibilité de participer dans les domaines de l'énergie électrique (électricité), de l'énergie thermique (chaleur) et/ou de l'eau (veuillez cocher la case appropriée ou le domaine de participation souhaité) :

- Énergie électrique (électricité)
- Énergie thermique (chaleur)
- Eau

Une éventuelle exclusion temporaire de certains domaines de participation est possible, due à la construction des activités de restauration et de divertissement ou d'autres événements exceptionnels survenus à l'école, avec des effets difficilement compréhensibles ou incalculables sur les données de consommation et les économies réalisées par les utilisateurs.

En l'absence de dispositifs de mesure séparés pour les parties à exclure d'un bâtiment (dans le cas de fermetures), les déductions de la consommation d'énergie sont calculées en proportion de la superficie de l'élément par rapport à la superficie totale; qui ne sont pas considérés comme des économies d'énergie par le comportement des utilisateurs. La décision d'exclusion partielle est prise par la municipalité dans le cadre de l'administration courante, et l'école doit en être informée le plus rapidement possible.

## Années de référence

La valeur de base pour le calcul des économies nettes d'énergie est la moyenne arithmétique (corrigée par le climat) des consommations d'énergie de chauffage, d'électricité et d'eau des trois années précédentes; en tenant le mieux possible compte des modifications de construction et des modifications techniques. Celui-ci est défini comme valeur de départ. L'économie d'énergie effective pour chacune des écoles participantes est calculée en calculant la différence entre la valeur initiale et la consommation à la fin de l'année du projet, et est évalué par le service technique sur la base de prévisions relatives aux économies potentielles résultant de changements structurels/techniques, de rénovations et d'utilisations. L'économie d'énergie est calculée à partir de la différence de consommation d'énergie évaluée multipliée par les prix moyens de l'énergie valables pour l'année du projet.

## Détermination et montant de la rémunération

Pour déterminer le montant de la rémunération, il est tenu compte séparément de l'énergie électrique (électricité), de l'énergie thermique (chaleur) et de l'eau. Si, par exemple, l'école a économisé de l'énergie électrique (électricité) et consommé de l'eau au cours d'une

année donnée, il n'y a donc pas de compensation de la prime, mais la prime pour l'énergie électrique (électricité) est versée au titre de l'aide.

Les économies éventuelles dans le domaine de l'énergie et de l'eau sont mesurées à l'aide des valeurs de consommation de référence indiquées au point 3. Les valeurs de consommation de référence s'appliquent à chaque année de référence et doivent être calculées chaque année à partir de la gestion de l'énergie locale de la ville.

La consommation d'énergie de chauffage est corrigée des effets des intempéries, tant pour le calcul de la valeur de consommation de référence que pour la période de l'année de référence, afin d'éliminer les variations de température annuelles. Les valeurs climatiques de la station météo IRM à Walhorn constituent la base de cette étude. Cela permet de compenser les particularités et les aléas éventuels du comportement de l'utilisateur.

L'économie de consommation résultant d'un comportement prudent de la part des utilisateurs résulte de la comparaison des données annuelles de consommation au cours de l'année par rapport à la valeur de consommation de référence. Dans la mesure du possible, des mesures techniques plus importantes sont prises en compte par des corrections mathématiques.

Le calcul final de la réduction de coût qui en résulte est calculé comme suit :

Électricité et gaz :  $(\text{kWh}_{\text{Referenz}} - \text{kWh}_{\text{Bezug}}) \times \text{année de référence} \times \text{prix moyen des prix de l'énergie} = \text{réduction des coûts}$

Eau :  $(\text{m}^3_{\text{Référence}} - \text{m}^3_{\text{année}} \text{ de référence}) \times \text{année de référence} \times \text{prix moyen} = \text{réduction des coûts}$

En cas d'économie, l'école **reçoit** une part de 25 % de la somme calculée. Le fonds **d'activité** représente 25 % des économies réalisées et bénéficie aux écoles (voir tableau 5). Les 50 % restants restent à la charge de la municipalité d'Eupen, qui est chargée de la gestion du budget.

Après trois années d'achèvement du projet, l'ensemble du projet doit être évalué et, le cas échéant, adapté en fonction de la clé de répartition et de la clé de participation.

Compte tenu des différences dans la gestion des bâtiments des quatre écoles municipales et afin d'inciter toutes les écoles municipales à participer au projet d'économie d'énergie d'Eupen, Les économies d'énergie réalisées par la mairie et la municipalité seront prises en compte dans le projet. La clé de répartition des participations est la suivante :

Aménagement	Distribution directe de 25 % du montant épargné	25 % des économies réalisées dans le cadre du Fonds d'activités pour toutes les écoles	50 % (75 % pour la mairie et la Bauhof) du montant épargné restent dans le budget de la ville	Participation au système de points et au fonds d'activités
École primaire urbaine Kettens	X	X	X	X
École primaire municipale Oberstadt	X	X	X	X

École primaire municipale Basse-ville				X
École communale pour enfants d'expression française (ECEF)				X
Hôtel de ville d'Eupen		X	X	
Stadtr Bauhof		X	X	

## Système de points de bonus et fonds d'activités

Outre les seules économies réalisées grâce à des mesures techniques commandées par l'utilisateur (régulation de la température de chauffage, temps d'utilisation, adaptation de l'éclairage, etc.), des activités pédagogiques sont prises en compte dans l'évaluation des projets d'économie d'énergie. Le système de points décrit ci-dessous incite également les écoles à adopter des comportements économes en ressources qui sont déjà à un faible niveau de consommation. Dans le même temps, le système de points offre aux écoles une marge de manœuvre suffisante pour intégrer le projet d'économie d'énergie dans leur vie quotidienne et leur programme d'études.

Un fonds d'activités est constitué pour chaque année du projet, qui représente 25 % des économies réalisées au cours de l'année du projet par :

- L'école primaire municipale Kettenis
- L'école primaire municipale Oberstadt
- L'hôtel de ville d'Eupen
- Stadtr Bauhof

À la fin de l'année du projet, ce fonds récompensera les activités pédagogiques visant à économiser les ressources de toutes les écoles participantes, selon le système de points ci-dessous.

Système de points pour la présentation des bonus de la plateforme d'activités :

Activité	Point
L'année du projet a commencé par une manifestation de lancement destinée à informer l'ensemble de l'école.	1
Une équipe d'énergie a été créée (représentants de l'école, concierges, représentants de la ville d'Eupen).	1
Les membres de l'équipe Énergie ont participé à une formation sur l'énergie.	1
Des réunions régulières de l'équipe énergétique ont eu lieu.	1
Le collège des enseignants sera sensibilisé au thème des économies d'énergie et d'eau.	1
Il existe une planification annuelle des activités.	1

Le thème des économies d'énergie et d'eau a été traité dans le cadre du séminaire.	1
Au moins une classe de détectives de l'énergie est formée à l'école au cours de l'année du projet.	2
Un autocontrôle mensuel est effectué (utilisation de la valise de mesure : mesures de température, lecture et enregistrement des compteurs, cycles d'énergie).	2
L'école tient un livret d'économie d'énergie et d'eau pour collecter les économies et poursuivre le suivi de la mise en œuvre (échange et feed-back avec Bauhof, ville d'Eupen).	2
De petites mesures ont été prises par l'école elle-même (par exemple, étiquetage des interrupteurs, des poignées de fenêtres).	1
Une journée de projet a été consacrée à des sujets tels que la protection de l'environnement, l'énergie, le climat, l'eau, la biodiversité, les déchets, la mobilité.	2
Un jour de projet a été consacré à l'ensemble de l'école, qui traite notamment de la protection de l'environnement, de l'énergie, du climat, de l'eau, de la biodiversité, des déchets, de la mobilité.	3
Une semaine de projet a été consacrée à la protection de l'environnement, à l'énergie, au climat, à l'eau, à la biodiversité, aux déchets, à la mobilité.	3
Une semaine de projet a été consacrée à l'ensemble de l'école, qui traite notamment de la protection de l'environnement, de l'énergie, du climat, de l'eau, de la biodiversité, des déchets, de la mobilité.	4
Des activités de relations publiques ont été menées au sein de l'école, telles que l'installation et la gestion d'un mur d'information sur le projet, des affiches et des autocollants, des rapports scolaires, etc.	2
Des activités de relations publiques ont été menées en dehors de l'école, telles que des visites d'énergie des détectives de l'énergie dans d'autres institutions, des actions de sensibilisation en dehors de l'école.	3
D'autres activités ont-elles été menées ? pour cela des points spéciaux sont disponibles.	évaluation au gré de

La valeur d'un point d'activité est égale à 25 % du montant des économies d'énergie réalisées, divisé par le nombre de points d'activité réalisés, sans dépasser la limite de 30 euros par point.

À la fin de l'année du projet, l'école participante transmet à la ville d'Eupen une documentation succincte sur ses activités annuelles, conformément au tableau ci-dessus, pour servir de base au calcul des programmes de primes du Fonds pour les activités.

La rémunération et l'évaluation des activités sont évaluées d'un commun accord au sein de l'équipe Énergie (ou, à défaut, par la direction et la municipalité) et sont soumises à l'approbation du collège municipal.

## Utilisation des crédits

Les fonds versés/acquis peuvent être utilisés par l'établissement pour des achats, des mesures et des projets visant à économiser des ressources et à former l'environnement (au sens large, donc aussi biodiversité, prévention des déchets, recyclage, mobilité, etc.). Les fonds restent sur un compte du budget municipal avec leurs propres articles et peuvent être reportés sur des exercices ultérieurs (possibilité d'économies pour l'école).

## Durée de la convention

Le présent accord est conclu pour la période annuelle du 1 janvier de l'année de signature, d'abord jusqu'au 31 décembre de la même année. Elle se prolonge tacitement d'un an si aucune des parties ne dénonce l'accord. En cas de licenciement, le délai de préavis est de six semaines à la fin de l'année.

Eupen, den ... ..

Pour la ville d'Eupen :

Pour l'école :

Pour le maire

.....

\_\_\_\_\_  
premier échevin  
(C. NIESSEN)

\_\_\_\_\_  
directeur/in  
(.....)

\_\_\_\_\_  
directeur général  
(R. BAUER)

\_\_\_\_\_  
Responsable du projet/r de l'école  
(.....)